



## Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Emails : [secretariat@spmf.fr](mailto:secretariat@spmf.fr) ou [contact@spmf.fr](mailto:contact@spmf.fr)

<https://www.spmf.fr/> ou [www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf)

Président : Joël Schiro – Email : [jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)

**Tarbes le vendredi 12 avril 2024**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**A : INTERAPI, 97 Bd PEREIRE, 75017 PARIS**

Courrier à diffuser à tous les membres des commissions, du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

**Objet : 1 renvoi des justificatifs du voyage en Chine égarés par l'interprofession.**

**Questions sur :**

- 2 Quid du défraiement du travail effectué via l'AFNOR au WG1 de l'ISO ainsi qu'à la commission française ?**
- 3 Quid du remboursement de l'avance de 1 000,00€ du SPMF au départ de l'interprofession ?**
- 4 Quid de l'absence d'appel de cotisation par INTERAPI au SPMF ?**

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu, sur mon téléphone portable il y a quelques semaines, le message de Mr Eric Lelong, président d'INTERAPI, me demandant de renvoyer les justificatifs de mon voyage en Chine pour représenter la France et l'interprofession à la première réunion du groupe WG1 de l'ISO (SC19), de Nanjing (22 au 26 mai 2018). L'interprofession les a égarés.

Je rappelle que c'est à l'occasion de cette réunion que, dans la délégation AFNOR pour la France, j'ai été désigné convenor du groupe ISO WG1 du SC19.

- 1.** Compte tenu des travaux de réaménagement de mon bureau, les archives n'étaient pas facilement accessibles. En conséquence, ce n'est qu'aujourd'hui que je vous les renvoie, en copie jointe pour un total de 3 735.72€ :
  - Le billet d'avion A/R : 3 185,72€
  - Les quatre nuits d'hôtel : 550.00€

Je tiens à signaler que je n'ai pas recherché les frais de train et kilomètres voiture, dont, depuis le temps, j'ignore s'ils étaient inclus dans la décision initiale prise pour le défraiement.

2. Je profite de ce courrier pour demander ce qu'il en est des autres frais que j'ai engagé, dans le cadre de ce même travail, lors des réunions suivantes que je rappelle ci-dessous :

**WG1** (par zoom sauf la réunion de Paris, soit depuis mon bureau, soit depuis les locaux de l'AFNOR selon les circonstances)

26 juin 2019 Paris  
30 août 2021  
19/20 octobre 2021  
2/3 décembre 2021  
3/4 février 2022  
28/19 mars 2022  
10/11 mai 2022  
5/6 juillet 2022  
15/16 septembre 2022  
9/10 novembre 2022  
5 mars 2024

**PG 24607** (par zoom)

24 novembre 2022  
12/13 juillet 2023  
20/21 septembre  
20 octobre 2023  
23 octobre 2023  
7 novembre 2023  
24/25 novembre 2023  
5 décembre 2023  
18 décembre 2023  
20 décembre 2023  
9 janvier 2024  
7 février 2024  
2 avril 2024

**SC19**

24/25 mai 2018 Nanjing  
27/28 juin 2029 Paris  
31 août – 1<sup>er</sup> septembre 2021 (zoom)  
31 août – 1<sup>er</sup> septembre 2023 (zoom)

**PG 13667**

10 février 2023  
23 février 2023  
6 décembre 2023  
17 janvier 2024  
28 février 2024

Cette liste ne comprend, ni les frais annexes (train, voiture etc.), ni le « bee keeping tour » qui a consisté à faire visiter, du 18 au 25 juin 2019, l'apiculture française par une douzaines de représentants chinois.

Je ne sais pas pourquoi, contrairement à moi, les autres responsables de ce dossier ont déjà été remboursés. Comme je suis exclu de la moindre relation ou contact, que ce soit par mail ou par courrier, je ne souhaite pas perdre mon temps inutilement à rechercher des justificatifs qu'on refuserait de me rembourser. Merci de me dire ce que je dois faire.

**3.** Remboursement de l'avance versée au démarrage de l'interprofession.

Au démarrage de l'interprofession en 2018/2019, en attendant la rentrée des cotisations interprofessionnelles, plusieurs structures ont fait une avance de trésorerie. Le SPMF a versé 1 000.00€. Pour autant que l'on sache dans la mesure ou aucune information ne circule en toute transparence, tous les autres ont été remboursés. Pourquoi pas le SPMF ?

**4.** Sauf erreur de ma part, cela fait longtemps que je n'ai pas reçu d'appel de cotisation.

Comme je suis exclu de la réception des mails, je ne sais pas si nous sommes à jour. Je n'ai donc reçu ni mail, ni courrier, ni information quelconque par aucun canal. Cela est d'autant plus déplorable que, notre vote pourrait être invalidé si, par extraordinaire, l'occasion nous en était donnée.

Dans l'attente des diverses réponses à propos de chacun de ces quatre sujets, recevez, madame, monsieur, l'expression de notre considération.

Outre les pièces jointes indiquées dans ce courrier, nous vous joignons :

- Le RIB du SPMF
- Le RIB personnel de Joël Schiro
- Ainsi que le dernier récapitulatif (Info SPMF 2024 N° 8) résumant l'importance du sujet ISO avant le vote final de tous les pays prévus pour fin 2024. Ce dossier constitue, avec celui de la directive et du CODEX, l'enjeu majeur afin de garantir, à l'avenir, que le miel restera du miel, dans sa naturalité et son authenticité.  
Il n'est pas nécessaire de préciser que, si l'interprofession fonctionnait normalement et en toute transparence, comme d'autres, ce document aurait été diffusé et le sujet débattu.  
Or depuis trois ans, il n'a jamais été abordé au sein d'INTERAPI.

Pour le SPMF. Vendredi 12 avril 2024.

Le président, Joël Schiro. 2 Impasse du bois. 65350 Boulin

Sous toutes réserves...

Copie à toutes les parties concernées...